



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 78378

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la défense sur l'affaire de la profanation du cimetière marin de Mers el-Kébir. Interpellé par l'association des retraités militaires et des veuves de retraités militaires, il semble que l'émotion et la colère du monde combattant soient suscitées par la nouvelle profanation du cimetière marin de Mers el-Kébir, en Algérie. Le 3 juillet 1940, la marine britannique faisait 1 397 victimes parmi nos marins dans le port de Mers el-Kébir. Aujourd'hui, les croix et les plaques portant les noms sont brisées et jetées à terre, les tombes fracassées, l'ossuaire dans lequel étaient déposés les ossements de nos marins non identifiés ouvert au grand jour. Devant l'indignation unanime et justifiée des membres de l'association réunie en congrès, les retraités militaires demandent réparation et souhaitent une prise en charge par l'État du rapatriement des dépouilles mortuaires des marins qui reposaient au cimetière de Mers el-Kébir. Aussi, il lui saurait gré de lui indiquer quelles mesures elle compte mettre en place pour répondre aux survivants de ceux qui sont morts pour la France. - Question transmise à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

Texte de la réponse

Après l'accession à l'indépendance de l'Algérie, dans le souci de préserver les sépultures militaires françaises, il fut décidé de regrouper dans un grand cimetière national, aménagé au Petit-Lac, à Oran, les sépultures disséminées dans divers cimetières et de conserver celui de Mers el-Kébir, car son entretien restait possible dans de bonnes conditions. En raison de détériorations régulières, toujours réparées, il a été envisagé à plusieurs reprises de transférer ce cimetière dans celui de Petit-Lac, mais cette hypothèse n'a jamais revêtu un caractère d'urgence. La situation est devenue préoccupante à partir de 1994, date à laquelle les personnels du ministère des anciens combattants ont été évacués en raison des événements survenus localement. Bien qu'une mission effectuée en 2003 par les représentants du ministre chargé des anciens combattants ait préconisé le transfert des restes mortels de ce cimetière dans la nécropole de Petit-Lac, à Oran, les contraintes de sécurité liées au contexte local ont conduit à ajourner toute opération. À la demande du ministre délégué aux anciens combattants, une nouvelle mission s'est rendue sur place en juillet 2005. Ses conclusions s'orientent vers un partenariat entre les autorités locales et les autorités consulaires françaises, afin de réaliser des travaux de mise en sécurité du site de Mers el-Kébir, en prévoyant notamment l'installation d'un gardiennage permanent. D'ores et déjà, sans attendre la finalisation de cette opération, les autorités locales algériennes ont procédé à une remise en état partielle du cimetière, et des mesures immédiates ont été prises afin de remplacer sans attendre la dalle du monument ossuaire. Le ministre assure l'honorable parlementaire de sa volonté de trouver la meilleure solution afin que les marins qui reposent à Mers el-Kébir bénéficient d'une sépulture digne de leur engagement au service de la France.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78378

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10710

Réponse publiée le : 10 janvier 2006, page 227